

Compte rendu de la réunion du Bureau de l'A.C.P.

7 janvier 2021

Présents et par ordre d'apparition :

Stéphanie – Catherine – Jean-Claude – Nicole - Philippe

Ordre du jour :

- **Informations de nos instances FFCT**
- **Agir contre les violences sexuelles dans le sport**
- **Contre le vol ... le marquage des vélos**
- **AXA ... la nouvelle compagnie d'assurance des clubs et du licencié**
- **Les locaux de l'Amicale Cyclotouriste Pavillaise**
- **Finances – Demande de subvention**
- **Rendez-vous pour les licences 2021**
- **AG du Club**
- **Question autour des brevets et WE Club 2021**
- **A vos agendas ...**

1. Covid 19 – Directives FFCT applicables dans les clubs

APPLICATION DES GESTES BARRIERES

- Se laver les mains régulièrement ou friction de gel hydro-alcoolique ;
- Se couvrir le nez et la bouche en toussant ou éternuant ;
- Eviter de se toucher le visage (nez, bouche, yeux) ;
- Respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes ;
- Obligation de porter un masque dès lors que les règles de distanciation ne sont pas applicables.

LA PRATIQUE EN CLUB DES PERSONNES MAJEURES

- La pratique en club, organisée dans le cadre des activités planifiées et habituelles de celui-ci est autorisée. Elle se déroule sous la responsabilité du président ;
- Les groupes doivent être constitués uniquement de **membres du club et restent limités à 6 personnes** ;
- La pratique sportive doit se faire dans le respect des horaires du couvre-feu (**20h – 6h**) ;
- La pratique se fait **en file indienne** ;
- Tout contact rapproché tel que rouler à deux de front est à proscrire, sauf en cas de dépassement ;
- La pratique du **tandem** valide doit se limiter aux **membres d'un même foyer**, sauf pour les PSH ;
- Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique du vélo. Seulement lors des arrêts autres que ceux imposés par le code de la route ;
- Le pratiquant doit disposer de **matériel personnel** (vélo et casque) ;
- En cas de prêt ou de location de matériel (vélo et casque) par une structure ou autre, celui-ci doit être désinfecté avec un produit respectant la norme NF14476 lors de la remise de celui-ci ;
- Tout matériel et autres équipements utiles à la pratique (outillage, carte, GPS etc...) doivent **avoir un usage par son seul propriétaire** ;
- Il est fortement conseillé d'utiliser l'application « **TousAntiCovid** », afin d'identifier rapidement les potentiels cas contacts ;
- **Avoir un masque et un mini flacon de gel hydro alcoolique avec soi en cas de besoin**

La fiche d'informations de la FFCT sera mise en ligne sur le site de l'ACP

2. Prévenir et agir contre les violences sexuelles

Les violences sexuelles ne sont pas réservées au sport de haut niveau où réside le risque d'une domination excessive dans les relations entraîneur/entraînés. Les comportements déviants concernent tous les milieux de la société et tous les milieux sportifs. Nous nous devons de prévenir, d'agir et de respecter la loi contre toutes formes d'incivilités et de violences au sein de la Fédération française de cyclotourisme.

Quelles conséquences pour l'Amicale ?

Obligation de déclarer au Ministère des sports, via la Fédération par le biais de la saisie des licences, les membres du Bureau ainsi que tout licencié susceptible d'accompagner des jeunes. **Ainsi, tous les encadrants accompagnant les enfants lors de « faites du sport », pendant les vacances scolaires doivent être déclarés. De mémoire, Claude, Jean-Claude, Jacques, Monique, Evelyne.**

La fiche d'informations de la FFCT sera mise en ligne sur le site de l'ACP

3. Contre le vol ... le marquage des vélos et inscription sur une plateforme

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1^{er} janvier 2021. Cette obligation sera étendue aux **vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1^{er} juillet 2021**. Leur numéro unique sera inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires.

Entre les vélos neufs et les vélos d'occasion vendus par des professionnels il y a cette masse de vélos que nous utilisons régulièrement. Je n'ai pas d'information quant à l'obligation de les graver. L'hypothèse que je fais étant que chacun fait comme il le souhaite. Se rendre chez un vélociste pour faire graver son vélo doit être possible.

La fiche d'informations du site officiel de l'administration française sera mise en ligne sur le site de l'ACP

4. Nouvelle compagnie d'assurance à la FFCT

L'assureur Alliance a décidé au début de l'été de résilier brutalement le contrat de couverture de la pratique du cyclotourisme pour 2021 prétextant de mauvais résultats. Avec l'appui du cabinet Gomis-Garrigues, **la FFCT a donc contractualisé avec AXA** qui devient le nouvel assureur en proposant d'assurer la continuité des garanties et options qui vous sont proposées depuis plusieurs années. Le cabinet nommé ci-dessus change de nom et devient « Amplitude Assurances », il restera le contact privilégié des clubs et licenciés. Pour votre information, sachez que **la cotisation assurance proposée par AXA est en hausse de 10%** par rapport à l'année dernière. Cependant, **la Fédération** ayant fait de substantielles économies en 2020 (... merci la CoViD19), **prendra en charge cette augmentation. En 2021, Les prix de la licence et de l'assurance restent au même tarif qu'en 2020.**

5. Les locaux

Je vous informe que la Municipalité nous a octroyé des locaux que nous partageons avec l'Olympique Pavillais. Il s'agit de locaux situés dans l'ancien logement du gardien du stade Lucien Lécuyer, rue Maurice Genevoix à Pavilly. Si la première proposition consistait en

une seule pièce d'une quinzaine de mètres carré, la négociation, que j'ai menée avec François et Xavier (le Président de l'O.P.), a permis de multiplier par deux la surface, y ajoutant même, des toilettes et une « salle de douche ». Bien entendu, ayant le sens du compromis, j'ai cédé l'occupation des placards à Xavier dont la cruelle nécessité se faisait sentir. **C'est un statu-quo et j'entends que chacun d'entre vous le respecte !**

Grâce à Marcel et Jacques, tout en remerciant notre « sponsor » Stéphane Galli pour le don de peinture, les locaux ont été rafraîchis. L'entreprise de Bruno nous ayant fait don d'un stock de parquet, Marcel et Jacques ont pu recouvrir une moquette quelque peu usée. De plus, Bruno a récupéré une lourde porte qui nous permet de sécuriser notre espace. Xavier Lefrançois disposera d'une clef pour accéder à ses rangements. A ce jour, reste à faire la peinture du couloir, des toilettes et de la salle de douche.

J'ai, par ailleurs, chargé Nicole du choix et de l'achat de luminaires adaptés.

Pour ma part et dans un timing parfait, j'ai récupéré du mobilier de bureau afin d'équiper nos locaux. Je profite de ce compte rendu pour remercier mes « déménageurs » de leur sérieux coup de main. Une pièce servira de salle de réunion pour les différentes commissions ou réunion ponctuelle ; l'autre pièce sera transformée en bureau pour le travail administratif et financier du Club.

A terme, je souhaiterais, qu'enfin, ces locaux deviennent le siège social du Club à Pavilly

L'objectif fixé est le suivant : **à la fin du mois de janvier, nos locaux devront être opérationnels. J'en appelle donc aux bonnes volontés !**

Autre élément d'importance : **A compter du 1^{er} mars (début de la saison), les départs pour nos randonnées du mercredi et du dimanche, se feront à nos locaux, rue Maurice Genevoix.** Pour ceux qui viennent en voiture, de nombreuses places de parking sont à notre disposition.

6. Demande de subvention

Subvention municipale : le dossier doit être déposé au plus tard le 29 janvier 2021. Nicole et la commission « Finances » sont en charge du dossier. La Mairie nous subventionne depuis une bonne vingtaine d'années à hauteur de 500 €. Je pense que cela mérite un « vrai » rattrapage. Nous demandons cette année que cette subvention soit portée à **600 €.**

Subvention départementale : la demande de subvention « aide au sport » offerte par le Conseil Départemental s'effectue en ligne sur une plateforme dédiée avec identifiant et mot de passe. Il s'agit en quelques « clics » d'être assurés d'obtenir la subvention minimale fixée à **200 €.** Je m'occupe de cette demande, que la commission « Finances » n'en soit pas froissée.

Isolation 76 : Vous vous souvenez peut-être de mon intervention relative à la possibilité offerte par le gouvernement d'isoler son sous-sol et ses combles pour 1 €. L'entreprise Isolation 76 proposait de parrainer ses chantiers sous forme de bons d'achat « Leclerc » de 40 ou 20 €, en fonction des travaux effectués. J'ai donc parrainé plusieurs chantiers et comme je m'y suis engagé, j'ai reversé, au Club, l'équivalent des bons d'achat obtenus. Au cours de notre réunion, **j'ai remis un chèque de 220 €** à Nicole notre trésorière. Je tiens, ici, à remercier ceux d'entre vous qui m'ont choisi comme parrain.

7. Prise de licence pour la nouvelle saison

Je vous rappelle que les tarifs sont les mêmes que l'année précédente. Les membres du Bureau ont souhaité, comme l'année dernière bloquer sur une après-midi, la prise des licences. **Nous vous fixons rendez-vous le vendredi 29 janvier 2021, de 14h à 18h, dans nos locaux, rue Maurice Genevoix à Pavilly.** Vous devrez compléter et signer la « Fiche licence », le document « assurance licencié », pour ceux qui ne fournissent pas de certificat médical, le « questionnaire médical » que vous garderez, enfin, « l'attestation » que vous nous remettrez attestant que vous avez bien complété le questionnaire médical. Tous ces documents seront prochainement en ligne sur le site de l'Amicale et je vous demanderai, dans la mesure du possible, de les compléter chez vous afin de limiter le nombre de personnes dans nos locaux.

IMPORTANT : pour adoucir les contraintes liées à la crise sanitaire, les membres du Bureau de l'Amicale ont souhaité suspendre, pour 2021, la cotisation Club de 20 €. Ainsi, le montant de votre licence cette année, se trouvera réduite de 20 € par licencié. Les adhérents, quant à eux, adhéreront gratuitement en 2021.

J'ai sollicité la commission « Communication » pour la création d'une carte d'adhérent aux couleurs du Club

Un protocole sanitaire adapté :

- Masque OBLIGATOIRE
- Gel hydro alcoolique à disposition ; OBLIGATION de se laver les mains
- EVITEZ de toucher quoique ce soit : clenches, portes, rampe d'escalier, interrupteurs
- INUTILE d'aller visiter les locaux ... il y aura un temps pour cela !
- La porte d'entrée donne sur un couloir : des lignes au sol, espacées d'un mètre, matérialiseront votre place ; UNE personne par ligne.
- Vous entrez dans la salle de réunion ; UNE personne à la fois
- Je vous demande d'apporter votre stylo personnel ; les stylos « communs » seront désinfectés après chaque usage.
- Vous ressortirez par la porte fenêtre, évitant ainsi de vous croiser. La poignée de la porte sera systématiquement nettoyée.

8. Mise en place de l'AG du club

Nous avons l'obligation statutaire d'organiser l'assemblée générale du club. De plus les demandes de subvention imposent de fournir, le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier auquel s'ajoute le budget prévisionnel. Bien entendu, la crise sanitaire nous empêche de nous réunir et nous devons nous adapter.

- J'ai sollicité Stéphanie et Catherine afin d'établir le rapport de nos activités en 2020. **Je vous ai d'ailleurs adressé un mail afin de remonter toutes les informations nécessaires à ce rapport. On se décarcasse pour vous ... alors s'il vous plaît ... JOUEZ LE JEU !!!!!** Stéphanie attend vos réponses ! De la même manière Nicole et la commission « Finances » établiront le rapport financier et le budget prévisionnel tandis que de mon côté j'établirai le rapport moral.
- Tous ces documents vous seront soumis par mail et par courrier pour ceux qui n'ont pas de mail.

- Je vous demanderai de vous prononcer par retour de mail :
 - 1. sur les rapports (Oui, Non, Abstention)
 - 2. Sur le renouvellement du Bureau (Oui, Non, Abstention)

Vous aurez jusqu'au 15 février, date limite, pour vous prononcer. Je sais que cela n'est pas simple mais à situation extraordinaire, mesures extraordinaires et, encore une fois ... JE COMPTE SUR VOUS !!!

9. Brevets et Weekend Club ... suspension ? maintien ?

Le premier semestre 2021, entre recrudescence de la pandémie, multiplication des « variants » et vaccination chaotique, nous laisse entrevoir une activité cyclo tout aussi chaotique. La question de l'organisation des brevets, et du WE club se pose. Le Bureau, bien que plutôt « tiède » ... tendance « froide », ne s'est pas prononcé. L'avis de la commission « Parcours » est sollicité.

10.A vos agendas ...

L'adage dit qu'il vaut mieux tenir que courir, alors je vous informe que nous avons décidé de fixer la date du repas du Club 2022. **La Salle de la Dame Blanche est retenue pour le 22 janvier 2022.**

Fait à Saint-Vaast-du-Val, le 12 janvier 2021

Les membres du bureau